MODIFICATIONS SUITE AUX CONDITIONS D'APPROBATION DU 28 JUIN 2018

Commune de Châtel-St-Denis
PAL : révision

Plan d'affectation des zones : A / Plan d'ensemble
B / Zones urbanisées
C / Cours d'eau et espace nécessaire

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 4 du 27 janvier 2012,
n° 36 du 24 août 2012,
n° 50 du 21 décembre 2012,
n° 25 du 21 juin 2013,
n° 15 du 15 avril 2016,
n° ... du 2019

Adopté par le Conseil communal de la commune de Châtel-St-Denis, le .....

Le Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur

team+
ingénieurs conseils
[TJ+ | 06.06.2018]

0 50 100 200 m
Grille : 1 000
Format : 1 681 x 2 481 m

LEGENDE

Zones d'affectation

- Zone de la vieille ville (VV) (se référer au plan spécifique sur le plan B / Zones urbanisées)
- Zone centre A (Ce A)
- Zone centre A (Ce A), secteur à prescriptions particulières
- Zone centre B (Ce B)
- Zone centre B (Ce B), secteur à prescriptions particulières et ilots
- Zone centre B (Ce B), secteur à prescriptions particulières, protection contre les dangers naturels
- Zone résidentielle moyenne densité (RD)
- Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS)
- Zone résidentielle faible densité (RF)
- Zone de chalets (CH)
- Zone de chalets (CH), secteur avec libre orientation des faîtes
- Zone d'activité 1 (ACT 1)
- Zone d'activité 1 (ACT 1), secteur à prescriptions particulières
- Zone d'activité 2 (ACT 2)
- Zone d'activité 3 (ACT 3)
- Zone d'activité 4 (ACT 4)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone d'intérêt général (IG), secteur exposé à l'ORNI/ soumis à restrictions
- Zone camping (CA)
- A — Zone de loisirs "Le Rotset" (LR) et secteur
- Zone touristique et de loisirs de Rathvel (Se référer au plan A / Plan d'ensemble)
- Zone libre A (LI), A-1 B (LI) B)
- Zone d'ancienne décharge
- Zone d'exploitation de matériaux du sous-sol
- Zone de décharge de type A (Se référer au plan A / Plan d'ensemble)
- Zone de valorisation des déchets
- Zone spéciale "stand de tir"
- Zone ferroviaire
- Périmètre d'exploitation du domaine skiable
- Zone agricole
- Secteurs superposés de protection de la nature à la zone agricole
- Aire forestière
- E/Z 45 — Périmètre de PAD et plan spécial et n° : PAD et plan spécial approuvé / PAD obligatoire et PAD Cadre

Mesures de protection

- Périmètres superposés de protection de la nature
- Périmètre de protection des sites construits
- Immeuble / objet protégé et catégorie de protection. Pour les objets en ZVV, voir plan spécifique à la zone de la vieille ville
- Secteurs soumis à des mesures d'harmonisation

Patrimoine lié aux voies de communication historiques

- Voie IVS, catégorie de protection 1
- Voie IVS, catégorie de protection 2
- Voie IVS, catégorie de protection 3
- Périmètre archéologique
- Distance de construction à la forêt
- Constatation de la nature forestière
- Réserve forestière

Mesures particulières

Secteurs de dangers

- danger indicatif
- danger élevé
- danger moyen
- danger faible
- danger résiduel
- Bâtiment non soumis à l'indice brut d'utilisation du sol, transformable selon l'art. 80 ReLATEC

Sites pollués

- STO-SUR — sites de stockage et n°
- "DEC-SUR" — aires d'entreposage et n°
- "DEC-AUS" — installations de tirs et n°
- Secteurs exposés au bruit soumis à restrictions

Informations indicatives

Zone S de protection des eaux

- zone de captage (S1)
- zone de protection rapprochée (S2)
- zone de protection éloignée (S3)
- zone de protection des eaux provisoire
- Ligne à haute tension
- Emplacement des antennes de téléphonie mobile
- Remontée mécanique
- Stand et ligne de tir
- Elément naturel protégé

Etapes d'aménagement
Se référer au plan spécifique

Energie : périmètre d'énergie de réseau
Se référer au plan spécifique

Cours d'eau et espace nécessaire
Se référer au plan C / cours d'eau et espace nécessaire

SE REPORTER AU PLAN SPÉCIFIQUE À LA ZONE DE LA VIEILLE VILLE

Fond cadastral : GeoSuit Aut. No 020/18.01.01/000
Dangers naturels : "Carte des dangers naturels en zone préalpine du canton de Fribourg, CDN, 2005"
"Carte des dangers naturels sur le Plateau fribourgeois, CDN,2014"
Secteurs de protection des eaux : Reproduction autorisée par le Service de l'environnement - FR Révision du PAL
Données protection de la nature et du paysage : "Reproduction autorisée par le PNP - FR N° 08 - 02"

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES 1 : 2000
Plans spécifiques

LEGENDE
Spécifique à la zone de la vieille ville

- Périmètre de la zone de la vieille ville (ZVV)
- Immeuble protégé, catégorie 1
- Immeuble protégé, catégorie 2
- Immeuble ou objet protégé, catégorie 3
- Immeuble à marquer
- Espaces extérieurs 1
- Espaces extérieurs 2
- Secteurs constructibles
- Axe de front d'implantation obligatoire
- Front d'implantation obligatoire
- Alignement
- Secteur à prescriptions particulières selon RCU
- Cheminement piéton
- E/Z 45 — Périmètre de PAD et n° / PAD approuvé / PAD obligatoire
- Ruisseau de Pra Gravey (Secteur Fruence)

Pour les mesures de protection, les mesures particulières et les informations indicatives se référer au plan d'ensemble.

Secteur Prevaud

Secteur Châtel-St-Denis

Secteur Fruence